

Quels sont les professionnels à risques ?

Les agriculteurs, et les professionnels de la nature sont exposés au risque de piqûres de tiques. Les éleveurs, vétérinaires, et les opérateurs des abattoirs sont également à risque via le possible contact avec le sang d'animaux virémiques. Autres activités à risque : chasseurs, randonneurs, ...

Comment éviter l'infection ?

Eviter les piqûres de tiques

La principale manière de se protéger contre la FHCC est d'éviter les piqûres de tiques *Hyalomma marginatum*. Pour cela, il est recommandé d'adopter certaines mesures au printemps et en été, dans les lieux où la tique est installée (cf carte) :

- Porter des vêtements couvrant les jambes et les bras, de couleur claire pour mieux voir la tique
- Porter des chaussures fermées
- Inspecter régulièrement son corps lors des activités dans les zones où la tique peut être présente.

Les répulsifs cutanés ont une efficacité limitée.

Adopter les mesures habituelles de protection lors d'activités exposant au sang des animaux

- Ne pas porter ses mains à la bouche et aux yeux
- Protéger les éventuelles plaies sur la peau (pansement étanche)
- Avoir une bonne hygiène des mains et des outils
- Porter des équipements de protection individuelle contre les blessures cutanées et les contacts avec les muqueuses (gants résistants, lunettes, masque, ...)

Que faire en cas de piqûre ?

- En cas de piqûre, retirer rapidement la tique idéalement à l'aide d'un tire-tique ou d'une pince fine.



- Désinfectez le point de piqûre après le retrait de la tique avec un désinfectant ou avec de l'eau et du savon si vous n'en avez pas, et lavez-vous les mains.
- Si vous le pouvez, photographiez la tique.

Dans les 14 jours après la piqûre, si vous ressentez brutalement l'un des symptômes suivants : fièvre, maux de tête, douleurs dans les muscles ou les articulations, ou autres symptômes
Consultez un médecin.

- Dans les 30 jours suivant la piqûre, si d'autres symptômes apparaissent, ils peuvent être liés à d'autres maladies transmises par les tiques. Parlez-en à votre médecin.

Il est recommandé de faire le signalement de la piqûre sur Citique afin de participer à l'avancée des données scientifiques.



Fièvre Hémorragique de Crimée-Congo

Quels sont les risques ?

Le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) a été détecté pour la première fois en France en octobre 2023 dans des tiques de l'espèce *Hyalomma marginatum* collectées sur des bovins dans les Pyrénées-Orientales et en Corse. Ce sont les premières détections de ce virus en France. Bien qu'aucune contamination humaine n'ait été signalée sur le territoire à ce jour, il convient, en période estivale, d'adopter les bons gestes pour se prémunir contre ce virus.

Qu'est-ce que la FHCC ?

La FHCC est une infection causée par un virus qui peut provoquer chez l'humain de la fièvre, des frissons, des troubles digestifs et, dans de rares cas, une maladie hémorragique avec des saignements incontrôlés, pouvant entraîner la mort. Aucune contamination humaine n'a été signalée en France à ce jour.

En cas d'infection, les ruminants et équidés sont quant à eux généralement asymptomatiques.

Comment se transmet la FHCC ?

Le virus de la FHCC se transmet généralement par la piqûre d'une tique de l'espèce *Hyalomma marginatum* (au stade adulte) porteuse du virus. Si la piqûre de l'être humain est rare, l'infection transmise peut être grave. La transmission est aussi possible par un contact avec le sang d'un animal ou d'une personne infectée.

Les tiques *Hyalomma marginatum* sont installées depuis de nombreuses décennies en Corse et depuis une dizaine d'années dans l'ensemble du pourtour méditerranéen français.

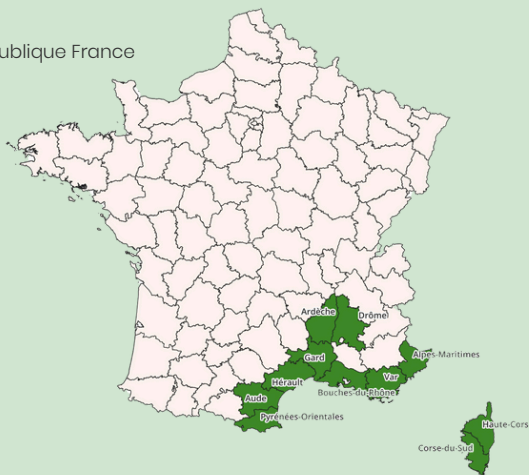
La tique *Hyalomma marginatum* est plus grosse que les autres espèces de tiques que l'on retrouve en France. Au stade adulte, sa taille peut atteindre 8 mm et ses pattes sont rayées. Elle est présente dans les zones sèches de garrigues ou de maquis (dont pâtures, champs, vergers, vignes, ...).



Crédit photo :
Frédéric Stachurski

Actuellement, on retrouve cette tique dans les zones de climat méditerranéen du Sud de la France. Elle est installée dans les départements Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Ardèche, Drôme, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes et Corse.

Source :
Santé publique France



Quels sont les animaux qui peuvent être infectés ?

Au stade adulte, *Hyalomma marginatum* se nourrit surtout sur des grands animaux comme les chevaux, les vaches, les moutons, les chèvres, les cerfs, les chevreuils, les sangliers, etc.

Lorsque ces animaux se trouvent à l'extérieur dans des zones où la tique *Hyalomma marginatum* est installée, au printemps ou en été lorsque les tiques adultes sont actives, leur sang frais peut être porteur du virus de la FHCC et représenter un risque de transmission à l'homme lors d'un contact direct de ce sang

La transmission du virus est alors possible entre l'animal et l'homme lors d'un contact avec le sang de ces animaux :

- sur les muqueuses (par exemple en portant des mains souillées à la bouche ou aux yeux...)
- ou sur des plaies (par exemple sur une égratignure, ou en se coupant...).

En cas de retrait de la tique, la plaie provoquée sur l'animal peut saigner ; il faut alors éviter le contact avec ce sang ainsi qu'avec la tique si elle est écrasée.



Au stade de larve ou de nymphe (plus petite), cette tique se nourrit sur les rongeurs, les lièvres et lapins, ou sur des oiseaux.

Dans les zones où la tique *Hyalomma marginatum* est installée, en été et en automne lorsque les larves ou nymphes sont actives, il existe un risque de transmission à l'homme en cas de contact avec leur sang avec une muqueuse ou une plaie ; par exemple lors de la pratique de la chasse et de la préparation des carcasses issues de la chasse aux lièvres et lapins de garenne.